

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMPDépartement du
VAL D'OISEARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

Du 15 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20221215-DEL-41-2022-DE
Date de télétransmission : 29/12/2022
Date de réception préfecture : 29/12/2022

OBJET

Révision du montant de
la location de la place de
parking de la Résidence
Eugène Robin au
1^{er} janvier 2023.Nota- Le Maire,
Présidente du CCAS
certifie exécutoire
cette délibération mise en
ligne sur le site de la ville
le 30 DEC 2022Que la convocation du
Conseil d'administration
du CCAS a été faite le
3 décembre 2022Et que le nombre des
membres en exercice est
de : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDONAdministrateurs absents excusés :Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Evelyne LE BRAS
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Monsieur David POTREL
Madame Chantal HUETSecrétaire de séance : Madame DREVET Lucile - Directrice du C.C.A.S.

Considérant que la location d'emplacement de stationnement n'est soumise à aucune réglementation spécifique.

Considérant que l'indexation doit donc s'effectuer conformément aux stipulations contractuelles et que l'I.R.L. (Indice de Référence des Loyers) qui sert de base pour la révision des loyers peut aussi servir de base pour la révision du montant de la location de la place de parking

Considérant la méthode de calcul suivante :

Location parking X IRL du 3^{ème} trimestre 2022
IRL du 3^{ème} trimestre 2021

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la revalorisation du montant de la location de la place de parking de la résidence autonomie Eugène Robin et fixe le tarif de la place de parking à 12,86€ mensuel.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 19 décembre 2022

Le Maire,
Présidente du CCAS,
Françoise NORDMANNLa secrétaire de séance,
Lucile DREVET